



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE 11 OCTOBRE 2022 À 18 H 51 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire suppléant Patrick Mathieu ;  
Messieurs les conseillers Vincent Roy, Kevin Pomerleau David Veilleux et Jérôme Pomerleau.

Sont également présent(e)s :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Patrick Mathieu.

### Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. Adoption du règlement d'emprunt 2022-479
5. Adoption du règlement d'emprunt 2022-480
6. Programme Vivre en ville – appui de la candidature de la Ville de Beauceville
7. Confirmation des intentions de la ville quant aux travaux à effectuer dans le cadre du développement Fraser
8. Directive de changement – démolition du 598, 9<sup>e</sup> Avenue
9. Période de question
10. Levée de l'assemblée

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Patrick Mathieu, maire suppléant, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R-2022-10-7522** Il est proposé par Vincent Roy, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

### **3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX**

**R-2022-10-7523** Il est proposé par David Veilleux, appuyée par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance du 3 octobre 2022 soient adoptés tels que rédigés.

### **4. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2022-479**

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion et le projet de règlement d'emprunt numéro 2022-479 ont été déposés lors de la séance régulière du conseil du 3 octobre 2022 ;

**R-2022-10-7524** **IL** est proposé par Vincent Roy appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité;

**QUE** la Ville adopte le Règlement d'emprunt numéro 2022-479 – Décrétant une dépense de 878 645,00 \$ et un emprunt de 878 645,00 \$ pour des travaux d'infrastructures municipales ;

**QUE** le Règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

### **5. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2022-480**





**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion et le projet de règlement d'emprunt numéro 2022-480 ont été déposés lors de la séance régulière du conseil du 3 octobre 2022 ;

**R-2022-10-7525** **IL** est proposé par Vincent Roy appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité;

**QUE** la Ville adopte le Règlement d'emprunt numéro 2022-480 – Décrétant une dépense de 233 000,00 \$ et un emprunt de 233 000,00 \$ pour l'acquisition d'un terrain et d'une servitude pour l'aménagement d'infrastructures municipales ;

**QUE** le Règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

## 6. PROGRAMME VIVRE EN VILLE – APPUI DE LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Vivre en ville propose de l'accompagnement aux collectivités qui le souhaitent afin de soutenir la planification urbaine des milieux touchés par les inondations dans un objectif de transformation durable ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Beauceville souhaite procéder à cette planification suite aux inondations qu'elle a subies ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Ville considère que cet accompagnement servira l'intérêt public de la Ville ;

**R-2022-10-7526** **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil de ville appuie la candidature de la Ville de Beauceville au projet d'accompagnement Vivre en ville ;

**QUE** monsieur Claude Pelletier, directeur d'urbanisme, puisse signer, au nom de la Ville, le dossier de candidature de la Ville de Beauceville.

## 7. CONFIRMATION DES INTENTIONS DE LA VILLE QUANT AUX TRAVAUX À EFFECTUER DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT FRASER

**CONSIDÉRANT QU'**un promoteur souhaite développer un quartier dans le secteur de la route Fraser ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Beauceville appuie ce projet ;

**R-2022-10-7527** **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité;

**QUE** la Ville confirme, par les présentes, son intention de bâtir certaines infrastructures municipales dans ce secteur et que les règlements d'emprunts numéros 2022-479 et 2022-480, adoptés aujourd'hui, ont été prévus à cette fin.

## 8. DIRECTIVE DE CHANGEMENT – DÉMOLITION DU 598, 9<sup>E</sup> AVENUE

### David Veilleux se retire

**Considérant qu'**un appel d'offres a octroyé un contrat de démolitions de plusieurs immeubles en faveur de LES EXCAVATIONS DE LA CHAUDIÈRE INC. ;

**Considérant que** certains travaux prévus dans cet appel d'offres n'ont pu être réalisés dans les délais prévus ;

**Considérant** la hausse des coûts subie en 2022 ;

**Considérant** la directive de changement 01 reçue de la part de LES EXCAVATIONS DE LA CHAUDIÈRE INC., au montant de 7 829,74 \$, plus les taxes applicables pour un montant total de 21 743,78 \$ ;

**R-2022-10-7528** **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité;

**D'ACCEPTER** la directive de changement 01 en date du 5 octobre 2022, au montant de 7 829,74 \$, pour un montant total de 21 743,78 \$, plus les taxes applicables ;





**D'AUTORISER** monsieur Serge Vallée, directeur général, à signer ladite directive de changement ;

**QUE** les fonds pour payer cette directive de changement soient prélevés à même le règlement d'emprunt 2020-429 (revitalisation centre-ville).

## 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

## 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

**R-2022-10-7529** IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
PATRICK MATHIEU, Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Me SANDRA BERNARD, Greffière

